

Comité Directeur plénier

REUNION PLENIERE DU 29/08/2024 – PV N°1

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI

Membres présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Annick COUEFFEC, Jean-Luc GARCIA, Benjamin GEORGEL, Miguel GONZALEZ, Jean-Pierre LAPRET, Philippe MARCO-GREGORI, Roger MARTIN, Régis SANCHEZ

Excusés : Vincent GRISORIO, Marc PAULY, José PICHENEY, Didier ROMERO

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

CUXAC D'AUDE : du 10/07/24, demandant la possibilité d'aligner trois joueurs U16 en championnat U19. Comme le précise l'article 73.2 des Règlements Généraux de la Fédération le surclassement d'un licencié U16 n'est possible que pour un club participant au championnat **National U19**.

Article - 73 RG FFF

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés : > **Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19**, > **Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District**, > **Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District**, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AS PRADES : du 23/08/24, concernant les descentes et montées à l'issue de la saison 2023/2024. Le Comité Directeur rappelle que pour les places vacantes en championnats séniors, priorité est donnée à la montée supplémentaire comme prévu dans nos règlements et non au repêchage d'un club relégué en série inférieure à l'issue de la précédente saison. De même rappelle les dispositions de l'Article 3 du Championnat D2 :

- **Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.**

District de l'HERAULT : du 23/08/24, informant qu'il ne fera pas de championnat féminin à 11 interdistricts cette saison 2024/2025 (1 poule de 14 complète). Pris note.

SP PERPIGNAN NORD : du 24/08/25, candidature pour l'organisation des Finales de Coupes du Roussillon au Parc des Sports de Perpignan. Pris note.

Ligue d'Occitanie : du 26/08/24, informant que faute de retours positifs, la réunion sur le Championnat Féminin Territorial du 24/08 a été annulée. Elle est reprogrammée en visio le 28/08/24 à 19h00. Transmis au pôle compétent.

Ligue d'Occitanie : du 26/08/24, informant qu'une réunion d'harmonisation des compétitions U14 T se déroulera le lundi 02/09/24 à 19h00. Selon confirmation de présence, le lien pour y assister en visio sera transmis par la LFO. MM. Olivier ASTRUIT et Miguel GONZALEZ assisteront à cette séance.

AFC : du 29/09/24, invitation à son AG du 04/09. MM. Christophe SALMERON et Marc WATTELLIER seront présents.

COUPE DU ROUSSILLON U19

Les clubs Audois du FC COUGAING et de CUXAC D'AUDE sollicitent la possibilité de s'engager en Coupe du Roussillon U19 (en plus du Championnat U19 PO/AUDE). Les Coupes du Roussillon sont uniquement réservées aux clubs des P-O.

REGLEMENT INTERIEUR CDA

Le Comité Directeur valide le RI de la CDA pour 2024/2025 à l'unanimité.

CHAMPIONNATS TERRITOIRES

- Renouvellement des Championnats U17 T P-O / AUDE et U15 T AUDE / PO avec le district de l'AUDE. A noter que comme la saison dernière les U14 T seront gérés par l'Aude et les U13 T par les P-O.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 ELITE ET U13 D1

CRITERES & FONCTIONNEMENT

Article 13

U13 ELITE 1ère PHASE

1 Poule U13 ELITE composée de 8 équipes : 7 matches "aller" simples, ponctué d'un classement.

- 1 équipe maximum d'un même club sera autorisée à s'inscrire en U13 ELITE

C'est sur engagement des clubs que la composition de la poule sera créée.

Si plus de 8 équipes sont inscrites par les clubs, il reviendra au CTD DAP du District, avec avis du COMITE DIRECTEUR, de valider en dernier lieu la composition définitive de la Poule ELITE. **En tout état de cause, le nombre est limité à 8 équipes et ne sera pas modifié.**

OBLIGATIONS POUR LE NIVEAU ELITE

1. Joueurs de bon niveau départemental.
2. Encadrement avec éducateur qualifié, CFI U10 - U13 MINIMUM.
3. Obligation d'assister à la réunion préparatoire DISTRICT / EDUCATEURS qui se déroulera en pré-saison (septembre).
4. L'inscription d'un club si celui-ci n'a pas respecté l'une des obligations ci-dessus peut-être refusée.
5. L'Éducateur, titulaire de la licence correspondante, devra être présent sur chaque rencontre.
6. Aucune dérogation ne sera accordée si les prérequis ne sont pas respectés.

U13 DEPARTEMENTAL 1 1ère PHASE

2 Poules U13 DEPARTEMENTAL 1 composées de 8 équipes : 7 matches "aller" simples, ponctués d'un classement.

- 1 équipe maximum d'un même club sera autorisée à s'inscrire en U13 1

C'est sur engagement des clubs que la composition de la poule sera créée.

Si plus de 16 équipes sont inscrites par les clubs, il reviendra au CTD DAP du District, avec avis du COMITE DIRECTEUR, de valider en dernier lieu la composition définitive de la Poule ELITE

• En tout état de cause, le nombre est limité à 16 équipes (2 x 8) et ne sera pas modifié

MEMES OBLIGATIONS POUR LE NIVEAU DEPARTEMENTAL 1 QUE LES U13 ELITE

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Sur proposition du CTD DAP et validation du COMITE DIRECTEUR :

U13 ELITE

1.	FC BAGES VILLENEUVE 1
2.	FC ALBERES-ARGELES 1
3.	CANET RFC 1 <i>FC DES ASPRES 1</i>
4.	USEPMM 1 <i>RF CANOHES TOULOUGES 1</i>
5.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
6.	SP PERPIGNAN NORD 1 <i>RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1</i>
7.	SO RIVESALTAIS 1
8.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 <i>FC THUIR 1</i>

- 4 équipes en trop

- Les équipes suivantes sont reversées en U13 D1 :

1. FC DES ASPRES 1
2. RF CANOHES TOULOUGES 1
3. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
4. FC THUIR 1

U13 D1

1.	FC DES ASPRES 1
2.	RF CANOHES TOULOUGES 1
3.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
4.	FC THUIR 1
5.	FC LE SOLER 1
6.	FC CERDAGNE 1
7.	FC ALBERES-ARGELES 1
8.	PERPIGNAN AC 1
9.	CANET RFC 2 <i>ATAC OC 1</i> <i>AS PRADES 1</i>
10.	CABESTANY OC 1 <i>FC DES ASPRES 2</i>
11.	USEPMM 2
12.	LES PHOENIX CATALANS 1
13.	FC CLAIRA – ST LAURENT 2 <i>SP PERPIGNAN NORD 2</i>
14.	FC POLLESTRES 1
15.	ENT FOURQUES TROUILLAS 1
16.	FC BAHU-PEZILLA 1 <i>OC PERPIGNAN 1</i> <i>FC THUIR 2</i>



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- 6 équipes en trop
- **Les équipes suivantes sont reversées en U13 FOOT ANIMATION :**
 1. FC DES ASPRES 2
 2. FC THUIR 2
 3. ATAC OC 1
 4. AS PRADES 1
 5. SP PERPIGNAN NORD 2
 6. OC PERPIGNAN 1

DEFAUT DE LICENCE

– L’amende pour défaut de licence sera appliquée, en cas d’utilisation d’une feuille de match support papier ou feuille de plateau, comme suit :

- En séniors : dès les matches du week-end du 08/09/24.
- En jeunes U17, U15 et U13 : dès les matches du week-end des 14-15/09/24 pour ceux qui commencent à cette date.
- Au sujet du foot d’animation, les amendes pour défaut de licence seront appliquées à partir de début novembre (hors journée d’accueil U7).

Des contrôles inopinés seront effectués sur les plateaux :

RAPPEL :

Non licencié.e de U7 à U11	200,00€
Non licencié.e de U13 à SENIORS	400,00€

REUNION PLENIERE DU COMITE DIRECTEUR DU 27/06/2024 COTISATIONS MEMBRES INDIVIDUELS DU DISTRICT

Article 9 Membres du District

9.1. Le District comprend les membres suivants :

- Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire (les « Clubs »). Le siège social correspond au lieu où se déroule l’activité sportive effective de l’association.

- **Des membres individuels (« Membres Individuels »), qualité reconnue à toute personne qui exerce une fonction officielle au sein des instances du District, de ses commissions ou de ses organismes départementaux.**

9.2. Le Comité de Direction du District fixe le montant de la cotisation annuelle à verser au District par ses membres.

Le Comité Directeur fixe le montant de la cotisation annuelle des membres individuels de commission à 20€.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU DISTRICT DES P-O

Commission de Discipline et d'Ethique

Elue pour 4 ans
Mandature
2024/2028

Président: MARCO GREGORI Philippe
ANCEL Gérard
DUQUESNE Gérard
MARTIN Marie France
MERMET Jean-Louis
RAMONEDA Michel
RICHARD Jean Claude
TAVARES Marc
Représentant CDA : BEN AMAR Jamel
Suppléant Représentant CDA: ROMERO Didier

- o 1ère réunion le mercredi 03/09/24 à 17h00

La personne en charge d'instruire les dossiers disciplinaires ci-après nommée " l'instructeur " est désignée par le Comité Directeur :

- Mr FRILLAY Pierre

La durée de son mandat est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée.
Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les organes dirigeants sont renouvelés (2020 /2024) - Art 3.3.2.2 des RG -FFF.

Commission d'Appel

Elue pour 4 ans
Mandature
2024/2028

Présidente: WATTELLIER Maryse
DELATRE Jean-Claude
FABRY Benoit
GARRIGUE Aline
GONZALEZ Miguel
PAULY Marc
VAZQUEZ Raymond
Représentant CDA : MARTINS Nelson

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Règlements & Contentieux

Président: MARTIN Roger
CHOBEAUX Didier
COUCHEZ Jean-Pierre
GADEA Nicolas
KOTANI Hassan
PEREZ Gérard
PISCITELLO Joseph
SICARD Pierre-Luc
SOJAT Jean-Pierre

- 1ère réunion le mercredi 11/09/24 à 17h30

Commission des Championnats

Président: DELATRE Jean-Claude
FABRY Benoit
GARCIA Jean-Luc
GONZALEZ Miguel
NIFOSI Louis
RICHARD Jean-Claude
SANCHEZ Régis
VANDEVILLE Vincent

- 2ème réunion le mardi 03/09/24 à 16h00

Commission du Statut de l'Arbitrage

Président: GARCIA Jean-Luc - CD
ACHLOUJ Hassan (arbitre – représentant élu) - CD
CHATANAY Bruno (arbitre)
DELATRE Jean-Claude (club)
PAULY Marc (club)
SOUISSI Abderrazak (arbitre)
VAZQUEZ Raymond (club)

Se référer à l'article 8 du Statut de l'arbitrage :

7 membres : un président du CD, 3 représentants licenciés des clubs,
3 représentants des arbitres, dont le représentant élu du CD.

Commission de Contrôle des Finances

FRATANI André
VILANOVE Jacques

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Médicale

Président: GEORGEL Benjamin
GARCIA Jean-Luc
GLEIZES Didier
PAULY marc

POLE LABEL

CTD DAP : ASTRUIT Olivier
GONZALEZ Miguel
WATTELLIER Marc

Commission Technique

CTD DAP: ASTRUIT Olivier
Assistants techniques :
BAUDIN Hugo et FERNANDEZ mathieu
BOUTOUBA Jonathan
CAMPOS André
CANET Olivier
CATTENOY Cédric
COLOMBO Yannick
ETCHARREN Alain
FABRY Benoit
FOUZARI Farid
GODET Xavier
GUILLEM Yohan
LEMATTE Mathieu
LEMONNIER Hubert
LEVAN Patrice
MANGIN Christophe
MATTIELLO Christian
MIGUEL David
MORETTI Maxime
PEREZ Bruno
PICHENEY José
ROMERO Mathieu
SIELLEZ Kévin
SUMALLA Gilles
Représentant de la CDA: ACHLOUJ Hassan

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Terrains

Président: ANCEL Gérard
CAPDEVIELLE Jean-Louis
CHOBEAUX Didier
PAULY Marc
RICHARD Jean-Claude
SANCHEZ Régis
WATTELLIER Maryse

Commission de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales

Président: MAMY Jean-Pierre
CHATANAY Bruno
GOORIS Francis
VILANOVE Jacques
SOUISSI Abderrazak

Commission des Délégués Officiels

Président: GRISORIO Vincent
SANCHEZ Régis

LES POLES DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O

POLE FOOTBALL FEMININ

Assistant Technique : BAUDIN Hugo
BARZIC François
COUCHEZ Jean-Pierre
COUEFFEC Annick : référente
DEROBERT Christophe
GOZZO Katsiryna
LEMONNIER Hubert
PLANAS Charles

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

POLE FOOTBALL ANIMATION

CTD DAP : ASTRUIT Olivier
Assistants Techniques :
FERNANDEZ Mathieu / BAUDIN Hugo
BOUTOUBA Jonathan
FABRY Benoit
LEMATTE Mathieu
LEVAN Patrice
MARTIN Joric
MATTIELLO Christian
PICHENEY José
ROMERO Mathieu
SICARD Pierre – Luc
SOJAT Jean-Pierre
VANDEVILLE Vincent : référent

POLE FUTSAL

COLOMBO Yannick
COOKE Robin
DEROBERT Christophe
FABRY Benoit : référent
PROST Thibault
SIELLIEZ Kévin

POLE FOOT LOISIR

VANNI Marvin : référent
DEROBERT Christophe
PROST Thibault
EVENO Franck
COOKE Robin

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Olivier ASTRUIT, critérium U13 ELITE et U13 D1
- Christophe SALMERON : EMSAT (formation des dirigeants des clubs).
- Marc WATTELLIER, compte rendu de la réunion sur les « PLAY OFF » U17 et U15 du 27/08/24 à Castelnaudary.

Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

